

Module « Anticipation RH » (GPEEC)

ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE

Grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2024 Délibération n° DE-0070-2023 du 13 décembre 2023

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH » (GPEEC)	
Collectivités jusqu'à 20 agents	52 € / an
Collectivités de 21 à 49 agents	260 € / an
Collectivités de 50 à 99 agents	520 € / an
Collectivités de 100 à 349 agents	832 € / an
Collectivités de 350 à 499 agents	1560 € / an
Collectivités à partir de 500 agents	2080 € / an

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial (ou comité technique) dont relève la collectivité.

Ces tarifs pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service.

□ □ □ □